



THEOLIA

AVIS DE CONVOCATION

Assemblée Générale Ordinaire
et Extraordinaire

Mardi 1^{er} juin 2010

à 10 heures

Moulin de la Récense

CD 19

13122 Ventabren



SOMMAIRE ET ORDRE DU JOUR

SOMMAIRE ET ORDRE DU JOUR	2
MESSAGE AUX ACTIONNAIRES	3
COMMENT PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ?	4
RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	6
PROJETS DE RÉOLUTIONS	6
EXPOSÉ SOMMAIRE DE LA SITUATION DE THEOLIA	11
RÉSULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERS EXERCICES	13
COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	14
COMPOSITION DES COMITÉS	16
COMPOSITION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	17
DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET DE RENSEIGNEMENTS	19

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

À titre ordinaire

- 1. Examen et approbation des comptes sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;
- 2. Examen et approbation des comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;
- 3. Affectation du résultat de l'exercice ;
- 4. Approbation des conventions réglementées ;
- 5. Nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant ;
- 6. Fixation du montant annuel des jetons de présence ;
- 7. Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'acheter, de conserver et de transférer les actions de la Société.

À titre extraordinaire

- 8. Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions ;
- 9. Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions en faveur et/ou des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés de son groupe ;
- 10. Délégation de pouvoir à l'effet d'augmenter le capital social en faveur des salariés du Groupe - article L. 225-129-6 al. 1^{er} du Code de commerce ;
- 11. Modification des statuts en vue de la suppression du nombre minimal d'actions devant être détenues par les administrateurs ;
- 12. Modification des statuts de la Société relative à la tenue des Assemblées Générales ; et
- 13. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

AVIS IMPORTANT

LE PRESENT DOCUMENT NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE CESSIION OU DE SOUSCRIPTION NI UN ACTE DE DEMARCHAGE EN VUE DE L'ACHAT OU DE LA SOUSCRIPTION DE DROITS OU D'ACTIONNS DANS TOUTE JURIDICTION.

Aucun titre de THEOLIA n'a été et ne fera l'objet d'un enregistrement soumis à l'US Securities Act de 1933 tel que modifié (le «US Securities Act») ou à toute autre loi boursière d'un État ou d'une autre juridiction des États-Unis. Les titres de THEOLIA ne peuvent être offerts, vendus, souscrits, exercés, revendus, transférés ou délivrés ou faire l'objet d'une renonciation, directement ou indirectement, aux États-Unis en l'absence d'un enregistrement, ou d'une exemption d'enregistrement, dans les conditions prévues par l'US Securities Act et conformément à toute loi boursière applicable dans un État ou toute autre juridiction des États-Unis. Il n'y a pas d'offre au public des titres THEOLIA aux États-Unis.



MESSAGE AUX ACTIONNAIRES

Madame, Monsieur,
Chers Actionnaires,

L'année 2009 et le début de l'année 2010 ont été, jusqu'ici, une période encourageante pour l'avenir de THEOLIA. Et de nombreux événements positifs ont ainsi ponctué ces derniers mois.

Nous avons poursuivi notre objectif : avancer avec rapidité et volontarisme et ainsi franchir pas à pas les étapes de notre redressement.

Nous considérons aujourd'hui que l'amélioration globale de nos résultats est une traduction de tous les efforts et les moyens que nous avons déployés : recentrage sur notre cœur de métier ainsi que sur nos zones géographiques prioritaires, politique de réductions des coûts et gestion active des liquidités. Notre chiffre d'affaires et notre résultat opérationnel affichent une progression encourageante et notre endettement net a été réduit de 102 millions d'euros.

Fort de ces résultats, nous considérons que la Société, désormais en ordre de marche, sous la conduite de nouveaux dirigeants, va amplifier ce rétablissement. Nous sommes désormais maintenant engagés dans une dynamique de reprise qui pourrait permettre à l'ensemble de nos actionnaires de retrouver de la valeur.

Vous nous avez apporté votre soutien dans la mise en œuvre de notre plan de restructuration et nous vous en remercions. Il reste une dernière étape, le lancement d'une augmentation de capital qui, nous en sommes convaincus, nous permettra de réduire notre endettement net et augmentera notre adaptabilité opérationnelle et financière. C'est pourquoi nous nous concentrons maintenant sur la reconstruction d'un socle solide, nous permettant d'aller de l'avant, avec une stratégie cohérente et responsable et une équipe mobilisée sur un objectif essentiel de rentabilité.

Nous avons aussi amélioré notre gouvernance, faisant notamment une plus large place aux actionnaires de THEOLIA, au sein du Conseil d'Administration qui désormais se veut uni autour d'un même projet.

Nous sommes donc aujourd'hui sereins et confiants, cette Assemblée Générale et les résolutions que nous vous soumettons doivent être et pour vous, et pour nous, le symbole d'un nouveau départ.

Je vous remercie de votre fidélité

Je vous remercie pour votre confiance

Éric PEUGEOT
Président Directeur Général



COMMENT PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ?

Si vous êtes actionnaire, vous pouvez décider de participer à l'Assemblée Générale de Theolia.

LA JUSTIFICATION DE LA QUALITÉ D'ACTIONNAIRE

Vous êtes titulaire d'actions nominatives

Vos actions doivent être enregistrées à votre nom dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la société par son mandataire CACEIS Corporate Trust, trois jours avant l'Assemblée à 0h00, soit le jeudi 27 mai 2010 à 0h00 (heure de Paris).

Vous êtes titulaire d'actions au porteur

Vos actions doivent être enregistrées dans les comptes tenus par l'intermédiaire financier habilité qui assure la gestion de votre compte titres, trois jours avant l'Assemblée à 0h00, soit le jeudi 27 mai 2010 à 0h00 (heure de Paris). Votre enregistrement est matérialisé par une attestation de participation, délivrée par votre intermédiaire financier.

LES DIFFÉRENTES OPTIONS DE PARTICIPATION

- Assister personnellement à l'Assemblée
- Voter par correspondance

→ Si vous souhaitez assister personnellement à l'Assemblée

Vous devez obtenir une carte d'admission, indispensable pour être admis à l'Assemblée Générale.

Vous cochez **la case A** du formulaire.

→ Si vous souhaitez voter par correspondance

Vous cochez **la case B** et **la case 2** du formulaire.

Vous noircissez les cases des résolutions que vous n'approuvez pas.

- Donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale
- Donner pouvoir à son conjoint ou à un autre actionnaire

→ Si vous souhaitez donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale

Vous cochez **la case B** et **la case 1** du formulaire. Le Président émettra alors un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration, et un vote défavorable aux autres projets de résolution.

→ Si vous souhaitez donner pouvoir à votre conjoint ou à un autre actionnaire

Vous cochez **la case B** et **la case 3** du formulaire.

Vous indiquez le nom et les coordonnées de la personne à qui vous donnez pouvoir pour assister à l'Assemblée et voter à votre place. Pour toute procuration sans indication de mandataire, le mandataire sera le président de l'Assemblée Générale. Il émettra donc un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution.

LE RENVOI DU FORMULAIRE DE PARTICIPATION

Quelle que soit l'option que vous choisirez pour participer à l'Assemblée, dans tous les cas vous devrez :

Pour les actionnaires inscrits au nominatif :

- remplir le formulaire joint à l'avis de convocation, le dater, le signer ;
- adresser le formulaire dûment rempli au moins trois jours avant l'Assemblée, soit le jeudi 27 mai 2010 à :
CACEIS Corporate Trust
Service des Assemblées Générales centralisées
14, rue Rouget de Lisle
92862 Issy les Moulineaux Cedex 9.

Pour les actionnaires au porteur :

1. demander à votre intermédiaire financier une attestation de participation justifiant votre qualité d'actionnaire ;
2. adresser une demande de formulaire de participation à :
CACEIS Corporate Trust
Service des Assemblées Générales centralisées
14, rue Rouget de Lisle
92862 Issy les Moulineaux Cedex 9
Fax : 00.33.(0)1.49.08.05.82 ou 83 ;
3. adresser le formulaire dûment rempli au moins trois jours avant l'Assemblée, soit le jeudi 27 mai 2010 à CACEIS Corporate Trust ;
4. joindre impérativement au formulaire de participation, l'attestation de participation délivrée par votre intermédiaire financier.

En aucun cas les demandes de carte d'admission ou les formulaires de vote par correspondance ou de pouvoir au Président de l'Assemblée ne doivent être retournés directement à THEOLIA.



COMMENT PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ?

COMMENT REMPLIR VOTRE FORMULAIRE ?

Vous désirez assister à l'Assemblée :
Noircissez **la case A** pour recevoir votre carte d'admission

Vous désirez être représenté à l'Assemblée :
Noircissez **la case B** et choisissez parmi les trois possibilités.

Si vos actions sont au porteur :
Joindre à ce formulaire l'attestation de participation délivrée par votre intermédiaire financier.

A **B**

IMPORTANT : avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso / Before selecting please see instructions on reverse side

QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE, DATER ET SIGNER AU BAS DU FORMULAIRE / WHICHEVER OPTION IS USED, DATE AND SIGN AT THE BOTTOM OF THE FORM

A. Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission / I wish to attend the shareholder's meeting and request an admission card / date and sign at the bottom of the form.

B. J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes / I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.

THEOLIA
Société Anonyme au capital de 40 308 707 €
75 rue Denis Papin, BP 80199
13795 Aix-en-Provence Cedex 3
423 127 281 R.C.S. AIX-EN-PROVENCE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
Du 1^{er} juin 2010 à 10 heures
Au Moulin de la Récoense
13122 Ventabren

CADRE RESERVE / For Company's use only

Identifiant / Account

Nombre d'actions / Number of shares

Nombre de voix / Number of voting rights

Nominatif / Registered / VS / simple vote

Porteur / Bearer / VD / double vote

2 **1** **3**

2 JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST
CF. au verso renvoi (2) - See reverse (2)

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci la case correspondante et pour lesquels je vote NON ou le m'abstiens.
I vote FOR all the draft resolutions approved by the Board of Directors EXCEPT those indicated by a shaded box - like this X, for which I vote against or I abstain.

Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration ou la Gérance, je vote en noircissant comme ceci la case correspondante à mon choix.
On the draft resolutions not approved by the Board of Directors, I cast my vote by shading the box of my choice - like this X.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45
A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
B	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
C	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
D	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
E	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
F	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
G	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
H	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
K	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée / In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting:

- Je donne pouvoir au Président de l'AG de voter en mon nom. / I appoint the Chairman of the meeting to vote on my behalf.

- Je m'abstiens d'abstention équivalente à un vote contre / I abstain from voting (is equivalent to vote against)

- Je donne procuration (cf. au verso renvoi (3) à M. Mme ou Mlle) / I appoint bear reverse (3) Mr, Mrs or Miss to vote on my behalf

Pour être prise en considération, toute formule doit parvenir au plus tard :
as order to be considered, this completed form must be returned at the latest

sur 1^{ère} convocation / on 1st notification

sur 2^{ème} convocation / on 2nd notification

à la société / to the company

le 28/05/2010

à la Banque / to the bank

1 JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Date et signature au bas du formulaire, sans rien remplir
I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE MEETING
Date and sign at the bottom of the form without filling it
CF. au verso renvoi (3) - See reverse (3)

3 JE DONNE POUVOIR A : [soit le conjoint, soit un autre actionnaire - cf. renvoi (2) au verso] pour me représenter à l'assemblée
I HEREBY APPOINT [my spouse or another shareholder - see reverse (2)] to represent me at the above mentioned meeting.
M. Mme ou Mlle / Mr, Mrs or Miss
Adresse / Address

ATTENTION : s'il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions ne seront valides que si elles sont directement retournées à votre teneur de compte
CAUTION : if it is about bearer securities, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your account-keeper.

Nom, Prénom, Adresse de l'actionnaire (à ces informations figurent déjà, les vérifier et les rectifier éventuellement)
Surname, first name, address of the shareholder (if this information is already included please verify and correct if necessary)
CF. au verso renvoi (1) - See reverse (1)

Dans tous les cas n'oubliez pas de dater et de signer ici.

Inscrivez ici vos nom, prénom et adresse ou vérifiez les s'ils y figurent déjà.

Pour voter par correspondance,
Noircissez **la case 2** et suivez les instructions.

Pour donner pouvoir au Président de l'Assemblée,
Noircissez **la case 1**, il vous suffit de dater et signer en bas du formulaire, sans oublier de cocher **la case B** du formulaire.

Pour donner pouvoir à votre conjoint ou à un autre actionnaire qui vous représentera à l'Assemblée Générale,
Noircissez **la case 3** et inscrivez les coordonnées de cette personne.



RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les rapports du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire sont disponibles dans leur intégralité sur le site internet de THEOLIA (www.theolia.com), sous la rubrique « Finance/espace-actionnaires/assemblees-generales ».



PROJETS DE RÉSOLUTIONS

Partie Ordinaire

Première résolution

Examen et approbation des comptes sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, ainsi que des comptes sociaux qui lui ont été présentés par le Conseil d'Administration,

→ approuve les comptes sociaux de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2009 tels qu'ils ont été présentés par le Conseil d'Administration ainsi que les opérations traduites par ces comptes et résumées dans ces rapports, et

→ en conséquence, donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserves au titre de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Deuxième résolution

Examen et approbation des comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, ainsi que des comptes consolidés qui lui ont été présentés par le Conseil d'Administration, approuve les

comptes consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration ainsi que les opérations traduites par ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

Affectation du résultat de l'exercice

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et sur sa proposition, décide d'imputer en totalité le bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2009 s'élevant à 36.668.169 euros sur le montant négatif du « Report à Nouveau » qui s'établit désormais à -129.474.567 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au cours des trois derniers exercices.



Quatrième résolution

Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux

comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce prend acte des termes de ce rapport et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution

Nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer la société ERNST & YOUNG et Autres, dont le siège social est situé 41, rue Ybry, 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant en remplacement de la société

COEXCOM devenue elle-même Co-Commissaire aux comptes titulaire du fait de la démission de Monsieur Jean JOUVE le 6 juillet 2009 et ce, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Sixième résolution

Fixation du montant annuel des jetons de présence

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de fixer à 510 000 euros le montant global annuel des jetons

de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale.

Septième résolution

Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'acheter, de conserver et de transférer les actions de la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, et conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce,

- autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à procéder à l'achat par la Société de ses propres actions en vue de, par ordre de priorité décroissant :
 - a. animer le marché de l'action de la Société, par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité,
 - b. les attribuer aux salariés et/ou aux mandataires sociaux de la Société ou de ses filiales, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié d'options d'achat d'actions, d'attribution gratuite d'actions ou de plan d'épargne d'entreprise,
 - c. les conserver et de les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe,
 - d. les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution, immédiatement ou à terme, d'actions de la Société,

- e. les annuler totalement ou partiellement en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres et le résultat par action, dans le cadre d'une réduction de capital décidée ou autorisée par l'Assemblée Générale, et
- f. plus généralement de réaliser toute autre opération permise par la réglementation en vigueur.
- décide que le nombre d'actions que la Société pourra acquérir en vertu de la présente autorisation ne pourra excéder 10% du nombre des actions composant le capital social de la Société à quelque moment que ce soit, soit à titre indicatif 4.030.870 actions au jour de la convocation de la présente Assemblée,
- décide que le prix unitaire maximum d'achat ne pourra pas être supérieur à 8 euros et que le montant maximum des fonds que la Société pourra consacrer à ces acquisitions ne pourra pas dépasser 40 millions d'euros,
- délègue au Conseil d'Administration le pouvoir d'ajuster ces prix et montant afin de tenir compte de l'incidence d'éventuelles opérations sur la valeur de l'action ; notamment en cas d'opération sur le capital, en particulier en cas de division ou de regroupement des actions, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, de primes ou de bénéfices et d'attributions gratuites d'actions, ce prix unitaire et ce montant maximum seront ajustés afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action,



PROJETS DE RÉSOLUTIONS

- décide que l'acquisition, la cession, le transfert de ces actions pourront être effectués par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré et notamment par voie d'acquisition ou de cession de bloc, par le recours à des instruments financiers dérivés ou à des bons ou plus généralement à des valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, ou dans le cadre d'offres publiques, aux époques que le Conseil d'Administration appréciera,
- décide qu'en cas d'offre publique sur les titres de la Société, la Société pourra poursuivre l'exécution de son programme de rachat d'actions dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires applicables,
- en conséquence, donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pour l'accomplissement de ce programme de rachat d'actions propres, et notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords pour la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers, remplir toutes formalités et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

La présente autorisation met fin avec effet immédiat et se substitue à celle consentie par la treizième résolution de l'Assemblée Générale du 11 juin 2009 et est valable pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée.

Partie Extraordinaire

Huitième résolution

Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce,

- autorise le Conseil d'Administration, à annuler, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital social à la date de décision du Conseil d'Administration, par période de 24 mois, tout ou partie des actions acquises ou qui viendraient à être acquises en vertu d'une autorisation de l'Assemblée Générale ordinaire par la Société elle-même, et à réduire corrélativement le capital social,
- décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente résolution et notamment pour :
 - a. réaliser la ou les opérations d'annulation d'actions et de réductions de capital en vertu de la présente délégation, en fixer les modalités et en constater la réalisation,
 - b. imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes disponibles, et
 - c. procéder à la modification corrélative des statuts, effectuer toutes formalités et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

La présente autorisation met fin avec effet immédiat et se substitue à celle consentie par la dix-neuvième résolution de l'Assemblée Générale du 30 mai 2008 et est valable pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée.

Neuvième résolution

Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions en faveur et/ou des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés de son groupe

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes de la Société, et conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce :

- autorise le Conseil d'Administration à procéder, à son choix, en une ou plusieurs fois, au profit des bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres et/ou certains d'entre eux du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux éligibles de la Société qui répondent aux conditions fixées par la loi et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à des attributions gratuites d'actions existantes et/ou à émettre de la Société,
- décide que le nombre total d'actions attribuées gratuitement en vertu de la présente résolution ne pourra pas représenter plus de 10 % du capital social de la Société tel que constaté au jour de leur attribution par le Conseil d'Administration, étant précisé que (i) le montant nominal total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en application de la présente résolution sera augmenté si nécessaire du montant des augmentations de capital résultant des ajustements susceptibles d'être opérés, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles applicables, pour préserver les droits des bénéficiaires d'actions gratuites et que (ii) ce plafond est distinct et autonome du plafond fixé à la dixième résolution,
- décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive, au choix du Conseil d'Administration, pour tout ou partie des actions attribuées, (i) soit au terme d'une période d'acquisition minimale de quatre ans, (ii) soit au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans,



- décide que ces actions attribuées gratuitement seront assorties dans tous les cas d'une obligation de conservation d'une durée minimale de deux ans qui commencera à courir à compter de leur attribution, étant précisé que la période de conservation minimale pourra être réduite ou supprimée par le Conseil d'Administration pour les actions dont la période d'acquisition aura été fixée à une durée d'au moins quatre ans,
 - décide que l'attribution définitive des actions interviendra immédiatement, avant le terme de la période d'acquisition, en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement de la 2^{ème} ou de la 3^{ème} catégorie de l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale ou en cas de décès du bénéficiaire avant le terme de la période de conservation, les actions devenant alors immédiatement cessibles,
 - décide qu'en ce qui concerne les actions existantes pouvant être attribuées au titre de la présente résolution, elles devront être acquises par la Société, soit dans le cadre de l'article L. 225-208 du Code de commerce, soit, le cas échéant, dans le cadre du programme d'achat d'actions autorisé par la septième résolution soumise à la présente Assemblée ou de tout programme d'achat d'actions applicable postérieurement,
 - prend acte que, s'agissant d'éventuelles actions à émettre, la présente délégation (i) emportera, à l'issue de la période d'acquisition, augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission au profit des bénéficiaires desdites actions et renonciation corrélative des actionnaires au profit des bénéficiaires des attributions à la partie des réserves, bénéfiques et primes ainsi incorporée et (ii) emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires des actions gratuites, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription,
 - prend acte de ce que l'augmentation de capital correspondante sera définitivement réalisée du seul fait de l'attribution définitive des actions aux bénéficiaires,
 - décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, aura tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, et notamment pour :
 - a. arrêter les listes de bénéficiaires, fixer les dates et modalités d'attribution des actions, notamment la période à l'issue de laquelle ces attributions seront définitives et, le cas échéant, la durée de conservation requise pour chaque bénéficiaire ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'entre eux,
 - b. arrêter la date de jouissance même rétroactive, des actions nouvelles émises dans le cadre de la présente autorisation,
 - c. déterminer, s'il le juge opportun, les conditions notamment liées à la présence du bénéficiaire et à la performance de la Société, du groupe THEOLIA ou de ses entités affectant l'attribution définitive des actions gratuites,
 - d. le cas échéant, prévoir la faculté de suspendre provisoirement les droits à attribution,
 - e. déterminer si les actions attribuées gratuitement sont des actions existantes ou à émettre et, en cas d'émission d'actions nouvelles, augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes, déterminer la nature et les montants des réserves, bénéfiques ou primes à incorporer au capital en vue de la libération desdites actions, constater la ou les augmentations de capital, modifier corrélativement les statuts et plus généralement faire le nécessaire en vue de la bonne fin des opérations,
 - f. le cas échéant, prévoir la faculté de procéder pendant la période d'acquisition aux ajustements du nombre d'actions attribuées gratuitement en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la Société, de manière à préserver les droits des bénéficiaires et procéder auxdits ajustements, étant précisé que les actions attribuées en application de ces ajustements seront réputées attribuées le même jour que les actions initialement attribuées,
 - g. et plus généralement, constater l'attribution définitive, conclure tous accords, établir tous documents, effectuer toutes formalités et d'une manière générale faire tout ce qui sera utile ou nécessaire.
- La présente autorisation met fin avec effet immédiat et se substitue à celle consentie par la vingtième résolution de l'Assemblée Générale du 30 mai 2008 et est valable pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée.

Dixième résolution

Délégation de pouvoir à l'effet d'augmenter le capital social en faveur des salariés du groupe - article L. 225-129-6 al. 1^{er} du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail et des articles L. 225-129-2, L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce,

- délègue sa compétence au Conseil d'Administration, à l'effet d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, par émission d'actions de la Société réservées aux salariés et anciens salariés de la Société et des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans

les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce, adhérents à un plan d'épargne d'entreprise qui serait mis en place conformément aux dispositions de l'article L. 3332-18 du Code du travail,

- décide que l'augmentation du capital en application de la présente résolution ne pourra excéder 3 % du capital social à la date de la décision du Conseil d'Administration, étant précisé que ce plafond est distinct et autonome du plafond fixé à la neuvième résolution,
- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit desdits adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, aux actions à émettre dans le cadre de la présente résolution,



PROJETS DE RÉSOLUTIONS

- décide que le Conseil d'Administration fixera le prix de souscription des actions conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code de travail, la décote maximale par rapport à la moyenne des cours de l'action sur Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration fixant la date d'ouverture des souscriptions, ne pouvant excéder 20%, étant toutefois précisé (i) que le Conseil d'Administration est expressément autorisé à réduire ou à supprimer la décote visée ci-avant, s'il le juge opportun, y compris notamment afin de tenir compte des nouvelles dispositions comptables internationales ou de régimes juridiques, comptables, fiscaux et sociaux applicables localement, et (ii) que le Conseil d'Administration pourra également décider d'attribuer gratuitement des actions aux souscripteurs d'actions nouvelles, en substitution de la décote et/ou au titre de l'abondement,
- décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution et notamment pour :
 - a. déterminer les sociétés ou groupements dont les salariés pourront souscrire aux actions nouvelles,
 - b. fixer les conditions et modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation et notamment de jouissance, les modalités de libération, le prix de souscription des actions nouvelles, et arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions,
 - c. sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation,
 - d. constater la réalisation des augmentations de capital, résultant de la présente résolution, procéder aux modifications corrélatives des statuts, effectuer toutes formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera utile ou nécessaire.

La présente délégation, qui met fin avec effet immédiat et se substitue à toute autorisation antérieure ayant le même objet en la privant d'effet pour la partie non utilisée à ce jour, est valable pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée.

Onzième résolution

Modification des statuts en vue de la suppression du nombre minimal d'actions devant être détenues par les administrateurs

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de

supprimer l'article 12.4 des statuts de la Société relatif à l'obligation pour les administrateurs de détenir au moins une action, le paragraphe 5 de l'article 12 devenant par conséquent le paragraphe 4.

Douzième résolution

Modification des statuts de la Société relative à la tenue des Assemblées Générales

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de permettre la tenue des Assemblées Générales en tout lieu du territoire métropolitain et modifie en conséquence le premier alinéa de l'article 22 des statuts de la Société comme suit :

Nouvelle rédaction
« Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions et délais fixés par la loi. Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu du territoire métropolitain indiqué dans la convocation. »

Ancienne rédaction

« Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi, au lieu désigné par la convocation. »

Treizième résolution

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire

tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur relatifs à l'ensemble des résolutions qui précèdent.



EXPOSÉ SOMMAIRE DE LA SITUATION DE THEOLIA

Développeur et opérateur international indépendant à partir de l'énergie éolienne, le Groupe THEOLIA développe, construit et exploite des fermes éoliennes pour compte propre ainsi que pour compte de tiers.

REVUE OPÉRATIONNELLE

THEOLIA dispose de fermes en exploitation en France, en Allemagne et au Maroc. Le Groupe développe des projets éoliens en France, en Italie, en Allemagne, en Inde et au Brésil. Au sein du secteur éolien, le Groupe a choisi de se concentrer sur les pays de référence représentant trois des quatre marchés éoliens européens les plus dynamiques : la France, l'Italie et l'Allemagne. Depuis 2007, le Groupe a identifié et ciblé les pays émergents présentant un important potentiel de croissance future : le Maroc, le Brésil et l'Inde.

Au 31 décembre 2009, le Groupe gère une capacité installée totale de 780 mégawatts (MW), dont 319 MW pour compte propre et 461 MW pour le compte de tiers. Le portefeuille de projets éoliens

en développement du Groupe s'élève à 2 013 MW, dont 1 748 en Europe.

Au 31 mars 2010, le Groupe gère une capacité totale de 782 MW dont 319 MW pour compte propre et 463 MW pour le compte de tiers, et son portefeuille de projets en développement s'élève à 1 925 MW, dont 1 703 MW en Europe.

Après un audit interne, le Groupe a mis en place un suivi renforcé de la gestion du portefeuille de projets, afin de contribuer à la création de valeur à partir de projets de grande qualité et d'un portefeuille de projets soumis à une méthodologie rigoureuse.

REVUE FINANCIÈRE

Comptes consolidés audités

(en millions d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008
Chiffre d'affaires	328,6	70,0
Résultat opérationnel	32,2	(197,6)
Résultat financier	(30,8)	(39,1)
Résultat net	(21,1)	(245,2)

Le chiffre d'affaires annuel consolidé du Groupe au 31 décembre 2009 s'établit à 329 millions d'euros en 2009 à comparer à 70 millions en 2008. Cette forte croissance s'explique principalement par la reprise des ventes de fermes éoliennes comptabilisées dans l'activité "Développement, construction et vente", qui s'élève à 236,5 millions d'euros en 2009. 234 MW d'actifs et projets éoliens ont été vendus en 2009, dépassant ainsi l'objectif de 200 MW fixé début 2009.

A noter que depuis le 1^{er} septembre 2009, toute vente par THEOLIA de projets ou de parcs éoliens en opération est désormais comptabilisée en chiffre d'affaires, conformément à la norme IAS 16 modifiée, applicable depuis le 1^{er} janvier 2009. L'application de cette norme a eu un impact positif de 65 millions d'euros sur le chiffre d'affaires 2009. L'application de cette norme en 2008 n'aurait eu aucun impact sur le chiffre d'affaires consolidé du fait de l'absence de vente de projets et parcs éoliens au cours de l'exercice passé.

Le résultat opérationnel du Groupe affiche un résultat positif s'élevant à 32 millions d'euros au 31 décembre 2009, contre une perte de 197 millions d'euros au 31 décembre 2008. Cette forte hausse s'explique principalement par les reprises sur les dépréciations de 2008, qui s'élèvent à 11 millions d'euros en 2009, ainsi que par la comptabilisation d'importantes charges non-courantes d'un montant de 129 millions d'euros, qui avaient lourdement pesé sur le résultat de l'exercice précédent. La politique de développement ambitieuse du

Groupe dans le passé s'était traduite par d'importantes opérations de croissance externe, dont certaines avaient été réalisées dans un marché mondial alors très actif et haussier. Dans l'environnement économique à la fin de 2008, caractérisé par un ralentissement du marché, les tests de juste valeur des goodwill et actifs immobilisés s'étaient traduits par la comptabilisation de dépréciations significatives au 31 décembre 2008.

Le résultat financier du Groupe représente une charge nette de 31 millions d'euros pour l'exercice 2009 contre une charge nette de 39 millions d'euros en 2008. Cette évolution est principalement due :

- à la réduction de la charge d'intérêt de 5 millions d'euros suite aux cessions de projets et parcs éoliens réalisées au cours de l'exercice qui a entraîné un désendettement du Groupe ;
- la baisse des produits financiers qui étaient de 6 millions d'euros en 2008 contre seulement 1 million d'euros en 2009 en raison de la diminution de la trésorerie générant des produits financiers ;
- la variation des instruments dérivés de couverture de taux, de (9) millions d'euros en 2008 à (1) million d'euro en 2009.

Au total, **la perte nette du Groupe** s'établit à 21 millions d'euros en 2009, contre 245 millions d'euros au 31 décembre 2008. Le total des charges et provisions non-récurrentes ayant impacté le résultat 2009 constituent un produit s'élevant à 12 millions d'euros.



EXPOSÉ SOMMAIRE DE LA SITUATION DE THEOLIA

La forte amélioration du résultat net du Groupe s'analyse principalement par l'impact de juste valeur des goodwill et actifs immobilisés, qui s'étaient traduits par la comptabilisation de dépréciations significatives de (107) millions d'euros en 2008 et de reprises de 5 millions d'euros en 2009.

L'endettement net est passé de 498 millions d'euros au 31 décembre 2008 à 396 millions d'euros au 31 décembre 2009. Cet endettement comprend 267,2 millions d'euros de dettes financières

(contre 376,7 millions d'euros en 2008), relevant principalement du financement des projets sans recours sur la maison-mère, et 218,7 millions d'euros financières (contre 204,2 millions d'euros en 2008) provenant des obligations convertibles émises par THEOLIA en octobre 2007. Les dettes financières ont relativement diminué mais la situation de trésorerie demeure tendue à ce jour.

THEOLIA publiera son chiffre d'affaires du premier trimestre 2010 le 6 mai 2010 avant ouverture de Bourse.

PERSPECTIVES

THEOLIA a pour objectif d'être un important développeur indépendant de projets éoliens avec possibilité de croissance hors Europe dans certains pays à fort potentiel. Cette diversification géographique, dans des pays ciblés pour leur important potentiel éolien, lui permet de réduire les risques, notamment liés aux conditions climatiques.

Dans un marché en pleine croissance, soutenu par une tendance de long terme au renforcement des politiques de protection environnementale et de promotion de l'énergie verte, mais pénalisé par un environnement financier contraint, le Groupe a sélectionné la stratégie la plus adaptée à sa situation et à son expertise, dans le but de créer le maximum de valeur pour ses actionnaires.

THEOLIA, acteur indépendant, se concentre exclusivement sur le secteur éolien, au sein duquel il se positionne comme un développeur majeur de projets et parcs éoliens, principalement en France, en Allemagne et en Italie, présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur éolienne. Le Groupe met son expertise technique et opérationnelle au service de la réalisation des nombreux projets de qualité inclus dans son portefeuille de projets en développement.

Le bon déroulement de l'ensemble des plans de cessions des activités non-éoliennes, la situation des marchés financiers et l'éventuelle restructuration de la dette de la Société sont des éléments déterminants pour la situation financière, l'activité et la rentabilité futures du Groupe.



RÉSULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Normes françaises (en €)	30/06/2005 12 mois	31/12/2006 18 mois	31/12/2007 12 mois	31/12/2008 12 mois	31/12/2009 12 mois
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	28 641 654	168 349 952	350 035 018	189 106 745	236 899 000
TOTAL DU BILAN	45 814 079	214 304 936	604 525 432	454 935 459	501 590 000
Capital en fin de période					
Capital social	9 723 226	25 403 531	38 681 671	39 746 992	39 895 207
Nombre d'actions ordinaires	9 723 226	25 403 531	38 681 671	39 746 992	39 895 207
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote	-	-	-	-	-
Nombre maximum d'actions à créer					
Par attributions d'actions	-	423 500	575 715	561 715	2 070 611
Par conversion d'obligations	53 468	-	11 538 462	11 538 462	11 538 462
Par droits de souscription	5 209 063	2 955 277	4 917 447	4 415 450	3 997 450
Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires hors taxes	3 543 002	4 859 762	5 968 734	7 414 503	6 118 146
Résultat avant impôt, participation, dotation nette aux amortissements et provisions	-108 008	-1 678 550	3 235 425	828 527	20 485 280
Impôt sur les bénéfices	-	-2 737 985	-608 719	-240 050	-422 000
Participations des salariés	-	-	-	-	-
Résultat après impôt, participation, dotation nette aux amortissements et provisions	1 062	413 710	-1 151 491	-163 010 876	36 668 169
Résultat distribué	-	-	-	-	-
Résultat par action (non dilué)					
Résultat avant impôt, participation mais avant dotation aux amortissements et provisions	-0,01	-0,07	0,08	0,02	0,51
Résultat après impôt, participation, dotation aux amortissements et provisions	0,00	0,02	-0,03	-4,10	0,92
Dividendes distribués	-	-	-	-	-
Résultat par action (dilué)					
Résultat avant impôt, participation mais avant dotation aux amortissements et provisions	-0,01	-0,06	0,06	0,01	0,36
Résultat après impôt, participation, dotation aux amortissements et provisions	0,00	0,01	-0,02	-2,90	0,64
Dividendes distribués	-	-	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés	12	16	20	38	30
Montant de la masse salariale	840 992	2 514 329	3 575 161	3 081 088	3 147 000
Montant des sommes versées en avantages sociaux	363 211	920 103	1 236 154	1 979 021	1 607 000



COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de la Société est le suivant :

- Monsieur Éric PEUGEOT
Président du Conseil d'Administration et Directeur Général
- Monsieur Louis FERRAN
Vice-Président du Conseil d'Administration
- Monsieur Gérard CREUZET
- Monsieur Philippe DOMINATI
- Monsieur Georgius HERBACH
- Monsieur Fady KHALLOUF
- Monsieur Philippe LEROY
- Monsieur Jean-Pierre MATTEI
- Monsieur Michel MEEUS

EXPERTISE ET EXPÉRIENCE

Monsieur Éric PEUGEOT

54 ans, nationalité française

Monsieur Éric PEUGEOT, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général et membre du Comité des nominations et des rémunérations, est ingénieur en marketing. Il a été responsable du merchandising Europe pour les automobiles Peugeot, Directeur Sponsoring et Partenariats pour les automobiles Peugeot jusqu'en 2000. Il occupe de nombreux mandats à l'étranger au sein de filiales du Groupe PSA dont notamment celui de Président Administrateur de Peugeot en Belgique, au Portugal et aux Pays-Bas. Il est aussi administrateur de E.P. Sports SA en Suisse. Il est Président d'honneur du Football Club Sochaux Montbéliard et administrateur des Établissements Peugeot Frères. Le Conseil d'Administration de la société THEOLIA lui a confié les fonctions de Président Directeur Général le 9 février 2010.

Monsieur Louis FERRAN

64 ans, nationalité franco-suisse

Monsieur Louis FERRAN, Vice-Président du Conseil d'Administration et Président du Comité des nominations et des rémunérations, est, depuis 2004, associé à la gestion et au capital d'un important parc immobilier en Suisse. Il apporte son expérience de general management international acquise au sein de sociétés de premier plan telles que : Merck Sharp & Dohme, L'Oréal, Philip Morris et Timberland. En tant qu'entrepreneur indépendant il a étoffé son expérience acquise du private equity, de la gouvernance et des fusions et acquisitions. Titulaire d'un MBA de l'INSEAD (71) et d'une licence en droit de l'université Paris ASSAS, Louis FERRAN a enseigné le marketing à l'Université Paris IX Dauphine (72-78) et donna des conférences régulières (en tant que *Lecturer*) à la Suffolk University-Boston, USA (93-94). De 2005 à 2007 il fut aussi Visiting Professor à l'International School of Hotel and Hospitality Management (Laureate Group) Bluche - Switzerland où il enseigna la mondialisation dans le cadre du programme MBA.

Monsieur Gérard CREUZET

56 ans, nationalité française

Monsieur Gérard CREUZET, Président du Comité Stratégique, est consultant indépendant spécialisé en stratégie, Gérard CREUZET dispose d'une double spécialité dans le domaine de l'énergie et celui du redressement. Depuis 2005, Gérard CREUZET a conseillé la société Alix Partners, cabinet de conseil en redressement d'entreprise, ainsi que de jeunes sociétés pour le compte du fonds Techfund Europe. Il a également négocié le partenariat entre EDF et Toyota sur le véhicule hybride rechargeable. Avant d'exercer son activité de façon indépendante, Gérard CREUZET a passé plus de 4 ans au sein du groupe EDF, en tant que Directeur des opérations, Directeur Général adjoint pour la stratégie et le développement et Directeur de la Stratégie et du Développement du groupe.

Monsieur Philippe DOMINATI

55 ans, nationalité française

Monsieur DOMINATI, membre du Comité d'audit, occupe actuellement le mandat de Sénateur UMP de Paris depuis 2004. Il est membre de la Commission des affaires économiques et Président du Cercle des Réformateurs de Paris. Il est Vice-Président du Conseil de Surveillance de Téléperformance dont il est également membre du Comité des Rémunérations, Président du Conseil de Surveillance de SRMS Marketing Services et administrateur de la SLE Caisse d'Épargne Ile de France.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Monsieur Georgius J.M. HERBACH

57 ans, nationalité néerlandaise

Monsieur Georgius HERBACH, membre du Comité des nominations et des rémunérations, est fondateur et Président Directeur Général de Heartstream Group. Heartstream est spécialisé dans le financement de sociétés innovantes. Monsieur HERBACH était précédemment Président Directeur Général de Pharming Group, où il a noué des partenariats avec des grandes sociétés et levé plus de 200 millions d'euros. Monsieur HERBACH est titulaire d'une maîtrise de science en technologie chimique de l'Université de technologie de Delft (Pays Bas) et d'un diplôme d'ingénieur de FEANI à Paris (France).

Monsieur Fady Khallouf

49 ans, nationalité française

Monsieur Fady KHALLOUF, membre du Comité stratégique, exerce aujourd'hui en qualité de consultant en stratégie et restructuration. Il a préalablement occupé les fonctions de Président Directeur Général au sein du groupe Tecnimont dans lequel il a procédé à la restructuration industrielle et financière du groupe. Précédemment, il a contribué à la restructuration du groupe Edison, transformant la société holding en société opérationnelle, améliorant la rentabilité du groupe et assurant le suivi des investissements. Fady KHALLOUF avait auparavant occupé des fonctions dirigeantes, notamment spécialisé dans le domaine des investissements et du développement commercial, au sein des sociétés EDF, Suez, SITA/ Novergie et Lyonnaise des Eaux-Dumez.

Monsieur Philippe LEROY

51 ans, nationalité française

Monsieur Philippe LEROY, Président du Comité d'audit, diplômé de l'Essec, a commencé sa carrière en 1982 chez Bossard Consultants. Il la poursuit en 1984 dans la banque dans le groupe BGP-SIB en tant que Directeur Général adjoint de Valgos Conseil, filiale spécialisée dans le conseil en gestion de trésorerie, puis chez Manufacturer's Hanover en 1988 en tant que Directeur de la trésorerie, membre du comité de direction, à la Chase Manhattan de 1990 à 1996 en tant que Responsable des activités de marché en France puis comme Directeur Général de Chase Manhattan Bank France et Président Directeur Général de Chase SA et chez HSBC de 1996 à 2002 en tant que Managing director France de HSBC Markets. Il a ensuite été Directeur corporate finance de Vivarte de 2002 à 2004. Il est aujourd'hui Président Directeur Général de Détroyat Associés, société spécialisée dans l'analyse, l'ingénierie et l'évaluation financière.

Monsieur Jean-Pierre MATTEI

59 ans, nationalité française

Monsieur Jean-Pierre MATTEI, membre du Comité d'audit, est, depuis 2003, Président de la SAS FIMOPAR, société de conseil en investissements financiers. Il est spécialisé dans l'expertise judiciaire et arbitrale mise en œuvre dans différentes fonctions, telles que dirigeant de sociétés ou juge consulaire, Président du Tribunal de commerce de Paris de 1996 à 2000, Président d'honneur du Collège européen de résolution des conflits, membre fondateur et Président de l'Association de promotion des modes alternatifs de résolution des conflits. M. MATTEI est administrateur des groupes Eurotunnel et Floirat, de la Gazette du Palais et des Petites Affiches. Il enseigne à HEC et à l'Institut d'Études Politiques de Paris.

MICHEL MEEUS

58 ans, nationalité belge

Monsieur Michel MEEUS, membre du Comité des nominations et des rémunérations, est depuis l'année 2007, administrateur de la société Alcogroup, société spécialisée dans la production, la distribution et le commerce d'une large variété d'éthanol. Il siège également depuis 2007 en qualité d'administrateur au sein de la holding de la société Alcogroup ainsi qu'au sein de certaines de ses filiales Alcodis S.A. et SAD. Avant 2007, Monsieur Michel MEEUS était Directeur commercial de la filiale de distribution d'Alcogroup, la société Alcodis SA. Avant de rejoindre Alcodis, Michel MEEUS a poursuivi sa carrière dans le secteur financier, au sein de la banque Chase Manhattan Bank, à Bruxelles et Londres, puis au sein de la Security Pacific Bank, à Londres, enfin au sein de la société ElectraKingsway Private Equity à Londres.



COMPOSITION DES COMITÉS

Le Comité d'audit

Philippe LEROY
Président du Comité
Philippe DOMINATI
Jean-Pierre MATTEI

Le Comité stratégique

Gérard CREUZET
Président du Comité
Fady KHALLOUF

Le Comité des nominations et des rémunérations

Louis FERRAN
Président du Comité
Georgius HERSBACH
Michel MEEUS



COMPOSITION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Monsieur Éric PEUGEOT

54 ans, nationalité française

Éric PEUGEOT est Directeur Général de THEOLIA depuis le 9 février 2010 et Président du Conseil d'Administration depuis le 29 septembre 2008.

Éric PEUGEOT est ingénieur en marketing. Il a été responsable du merchandising Europe pour les automobiles Peugeot, Directeur Sponsoring et Partenariats pour les automobiles Peugeot jusqu'en 2000. Il occupe aujourd'hui de nombreux mandats à l'étranger au sein de filiales du Groupe PSA dont notamment celui de Président Administrateur de Peugeot en Belgique, au Portugal et aux Pays-Bas. Il est administrateur des Établissements Peugeot Frères, de La Française de Participation Financière (LFPF), de SKF France et du groupe Hestiu.

Monsieur Jean-François AZAM

45 ans, nationalité française

Jean-François AZAM est Directeur Général Délégué Opérations depuis le 9 février 2010.

Jean-François AZAM est entré chez THEOLIA en 2006, il occupait auparavant les fonctions de Président Directeur Général de THEOLIA FRANCE et Maroc. Ingénieur, diplômé de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne, il a travaillé successivement pour la Compagnie Générale de Géophysique, le groupe Cogema, EOLE-RES S.A, le groupe Gaudriot et le groupe Ginger en tant que Directeur Général d'une de ses filiales.

Monsieur François RIVIÈRE

56 ans, nationalité française

François RIVIÈRE est Directeur Général Délégué Finances depuis le 9 février 2010.

François RIVIÈRE a travaillé comme Directeur Financier dans des entreprises internationales : Saint Gobain Desjonquères, Oberthur Card Systems, Wilson Gestion, et du groupe Prouvost. Il a débuté sa carrière en 1977 chez IBM puis chez Schlumberger.



DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET DE RENSEIGNEMENTS

Visés par l'article R. 225-83 du Code de commerce

THEOLIA

Société Anonyme au capital de 40 308 707 euros
Siège Social : 75 rue Denis Papin
13100 Aix en Provence
423 127 281 R.C.S. AIX-EN-PROVENCE
INSEE 423 127 281 00040

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2010

Cette demande est à retourner à :

THEOLIA
À L'ATTENTION DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
75 RUE DENIS PAPIN
BP 80199
F-13795 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 3

Je soussigné(e) Mme Mlle Mr

Nom (ou dénomination sociale) :

Prénom :

Adresse :

Localité (si différente du bureau distributeur) :

Code Postal : Bureau distributeur :

Propriétaire de :actions THEOLIA

demande l'envoi des documents et renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, tels qu'ils sont visés par les articles R.228-81 et R. 225-83 du Code de commerce, à l'exception de ceux qui étaient annexés à la formule unique de procuration et de vote par correspondance.

Fait à.....le2010

Signature

AVIS : Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, les propriétaires d'actions nominatives peuvent, par une demande unique, obtenir de la société l'envoi de documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce à l'occasion de chacune des Assemblées Générales ultérieures. Au cas où l'actionnaire désirerait bénéficier de cette faculté, mention devra en être portée sur la présente demande.





THEOLIA

L'ENERGIE NATURE

Société anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 40 308 707 €

Siège social : 75 rue Denis Papin

13100 Aix-en-Provence

Tél. : +33 (0)4 42 904 904

Fax : +33 (0)4 42 904 905

www.theolia.com